

PRIX D'ABONNEMENT.

AU CANADA.
Edition Tri-hebdomadaire : Un An, \$4.—6 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire : Un An, \$2.—6 Mois, \$1.
AUX ETATS-UNIS.
Edition Tri-hebdomadaire : Un An, \$5.—4 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire : Dix Mois, \$2.—5 Mois, \$1.
PAYABLES D'AVANCE.

Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.
On ne recevra point d'abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.—Tout semestre commencé à l'étranger ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Editeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'EDITION TRI-HEBDOMADAIRE.

Six lignes, première insertion 50 Cents.
Chaque insertion subséquente 13 "
Dix lignes, première insertion 67 "
Chaque insertion subséquente 17 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne 7 "
Chaque insertion subséquente, par ligne 2 "
Un quart, à l'année \$30.00
Un demi-quart, do \$16.00

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 30, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montréal, 27 Décembre 1866.

La crise.

Nous lisons dans le *Globe* du 22 décembre :

"Nous devons prévenir nos confrères conservateurs qui se sont pris à décrier M. Brown, qu'ils marinent des verges que nous saurons peut-être étrenner sur leurs reins avant longtemps. Le meilleur service qu'ils puissent rendre à leurs maîtres et au public serait de tenir leurs bouches bien closes jusqu'à ce que les faits concernant la dispute ministérielle soient connus ; nous pouvons les assurer qu'alors ce ne sera pas à nous mais à eux à se retirer de la discussion. En attendant, tous se sont entendus pour garder le silence touchant les circonstances de la dispute, en vue des intérêts publics, et les journaux conservateurs devraient avoir assez de discrétion pour imiter le silence de leurs chefs."

Comme on le voit, la véracité de la *Minerve* qui regarde la retraite de M. Brown comme une affaire de peu d'importance, et qui a même jusqu'à insinuer qu'il n'y a pas de crise réelle, est en défaut une fois de plus : c'est un fait que nous constatons et dont nous ne sommes aucunement surpris d'ailleurs.

Quoiqu'il en soit, le ton qu'a pris l'organe de l'ex-président de l'Exécutif met en évidence le mécontentement de M. Brown et nous porte peu à croire aux avancées de notre confrère de la rue St. Vincent. Encore une fois, nous considérons comme impossible que M. Brown se soit retiré du Cabinet sur une question étrangère à celle qui a servi de base à la coalition ; et le fait que M. Howland ne croit pas devoir prendre sur lui de garder son portefeuille, vu le départ du Président du Conseil, indique que ce n'est pas une question secondaire qui a pu briser le lien qui unissait M. Brown à M. Cartier.

Le *Globe* dit que lorsque les circonstances qui ont amené la crise ministérielle seront connues, ce sera aux journaux conservateurs à se retirer de la discussion et non à l'organe du chef clair qui vient de laisser son portefeuille.

Ce mot tombé de la plume de M. Brown nous cache peut-être encore des turpitudes de la nature de celles qui lui arrachaient jadis des cris de rage contre la conduite des hommes à qui il s'était uni et qu'il vient de quitter ; et si, comme le disent certaines feuilles ministérielles, le traité de réciprocité fut cause de la rupture, nous croyons que l'indignation de M. Brown n'a pu être amenée que par l'aveu de M. Cartier qu'il désirait se servir du renouvellement de ce traité comme moyen d'amener les Provinces Maritimes à entrer en confédération en les prenant par la faim, sans considérer que le Canada devra souffrir également et même beaucoup plus de l'apathie du gouvernement à ce sujet.

Nous croyons, d'après les informations acquises jusqu'à ce jour, que non-seulement M. Brown, mais encore MM. Howland et MacDougall vont remettre leurs portefeuilles, et que la division des partis devenant plus tranchée encore qu'elle ne l'était

avant la coalition, les ministres conservateurs conseilleront des élections générales, même avant la prochaine convocation des Chambres ; et nous pouvons ajouter que malgré les leçons de discrétion données par le *Globe*, le public connaîtra avant longtemps les causes de la rupture ministérielle.

C'est ce que nous attendons impatientement.

La *Minerve* d'hier nous apprend que les Hons. MM. Galt et Howland doivent partir ces jours-ci pour Washington, afin de continuer les négociations sur le Traité de Réciprocité. Il y a eu une correspondance suivie entre notre gouvernement et ceux des provinces maritimes, afin que toutes les colonies anglaises de l'Amérique Britannique du Nord agissent de concert. Des représentants des provinces maritimes rencontreront MM. Galt et Howland à Portland.

L'Hon. M. Thomas Ryan doit se rendre incessamment en France, puis en Espagne et au Portugal, pour établir des relations commerciales entre le Canada et les possessions de ces puissances aux Indes Occidentales.

Au nombre des inconvénients qui signalent la translation du siège du gouvernement dans le petit bourg d'Ottawa, nous devons mettre en première ligne l'irrégularité du service postal. Souvent il arrive que les journaux et lettres de la nouvelle capitale n'arrivent ici que deux, trois et même quatre jours après leur départ. Cet état de chose déplorable ne doit pas subsister plus longtemps, et le gouvernement doit prendre des mesures efficaces pour le faire disparaître.

Nous voyons avec plaisir le *Canada* prendre l'initiative de cette réforme, et nous voulons espérer que sa voix sera entendue. Voici ce qu'il dit :

"Les citoyens d'Ottawa en général et en particulier les fonctionnaires publics, accoutumés à un autre système, se plaignent de la négligence ou de la mauvaise administration qui entrave les mailles entre Ottawa et les villes du Bas-Canada. Il paraît que très souvent le chemin de fer qui relie Ottawa au Grand-Tronc manque la correspondance à Prescott et retarde ainsi d'une journée l'arrivée de la maille. Une aussi défectueuse organisation est excessivement déplorable et de toute nécessité il faut la modifier. Une exacte correspondance entre les deux lignes nous paraît si naturelle et si conforme aux intérêts de l'une et de l'autre, aussi bien que du public voyageur, qu'il est étrange de voir encore subsister à l'heure qu'il est un aussi flagrant défaut d'organisation. A qui en est la faute ? est-ce au Grand-Tronc ou à la compagnie qui vient de faire l'acquisition du chemin de fer d'Ottawa et Prescott ? Nous serions curieux de le savoir. Mais, quoiqu'il en soit, une réforme est urgente et, s'il le faut, nous insisterons pour l'obtenir."

Le jour de Noël à Montréal.

L'antique et touchante coutume de la Messe de Minuit est, pour ainsi dire, tout à fait ravivée à Montréal ; les scènes de désordre qui l'avaient fait disparaître ayant cessé, il devenait pénible de voir notre ville privée de ces spectacles religieux dont

jouissent les autres. Cette année la coutume a été généralisée, et nous ne comptons pas moins de six églises où la messe de minuit a été célébrée : à Notre-Dame, au Gesù, à St. Jacques, à St. Pierre, à St. Patrice et au Mont Ste. Famille.

Dans chacun de ces temples, il y a eu un déploiement extraordinaire de luxe, d'illuminations, de décorations, de musique et de chant. Nous n'en mentionnons aucun en particulier, de crainte de ne pas rendre justice à tous ceux dont les efforts et le travail méritent les plus entières félicitations : tout a bien réussi.

Ajoutons que toute la population catholique était sur pieds : entre minuit et trois heures du matin les rues étaient encombrées, comme aux jours des grandes démonstrations publiques.

Une foule encore plus considérable que les années dernières s'est approchée des tables de la communion. C'était, à la fois, la célébration de Noël et la fin du Jubilé : cette double circonstance a rendu la fête de lundi plus belle et plus éloquent, si cela se peut, de l'habitude.

Le soir, après l'Angelus, toutes les cloches de toutes les églises de la ville, ont annoncé, à pleines volées, la clôture du Jubilé.

Publications.

I.

Le Canada, journal politique, littéraire et commercial : Ottawa, Duvernay et Frère.

Ce journal dont nous avons déjà eu occasion de parler est sorti jeudi dernier à Ottawa. Pour profession de foi politique, il se déclare conservateur dans toute l'énergie du mot : d'ailleurs, le nom de ses propriétaires suffirait pour nous renseigner sur ce sujet. Nous ne lui en faisons pas un crime : nous avons assez de libéralité pour laisser à chacun ses opinions ; mais nous regrettons de voir que, dès son début, notre confrère tend à se mettre au niveau de la *Minerve* en insultant ses adversaires anticipés, ceux qui ne partagent pas la politique de ses patrons. C'est ainsi, par exemple, que, parlant de ceux qui veulent la séparation du Canada d'avec l'Angleterre et l'indépendance de notre pays, il dit :

"Et il faut être ou fou ou traître, ou l'un et l'autre à la fois, pour désirer la rupture de ce lien qui fait notre sécurité dans le présent et qui nous permet de nous préparer pour l'avenir."

Cette manière un peu cavalière de traiter ceux qui diffèrent d'opinion sur ce grave sujet ne convient pas, à notre sens, dans la bouche d'un homme qui entre dans la carrière. Malgré cela, cependant, nous voulons espérer que notre confrère fera mieux qu'il ne promet par ce début : la courtoisie et la modération sont deux choses essentielles entre adversaires politiques qui se respectent et qui tiennent à discuter librement, consciencieusement. Pourquoi les insultes sans provocation et gratuitement ?

Au reste, le *Canada* central avait besoin d'un journal français, et nous félicitons encore une fois MM. Duvernay et Frère de l'idée qu'ils ont eue d'aller fonder un établissement dans la nouvelle capitale, persuadés que leur esprit d'entreprise recevra le patronage et l'appui du ministère dont ils défendent la politique d'une manière aussi entière.

Ajoutons que *Le Canada* nous pa-

rait remplir les conditions d'un journal bien déterminé à servir l'existence. Sa rédaction est soignée et bien faite ; M. E. Gérin, qui en est chargé, a d'ailleurs fourni des preuves d'un talent incontestable et nous ne doutons pas qu'il sache donner au *Canada* toute l'importance que doit avoir un organe du gouvernement. Le nouveau journal est du même format que la *Minerve* et paraît trois fois par semaine : son prix d'abonnement est de \$4 par année.

II.

L'Echo de la France, revue étrangère de sciences et de littérature ; Louis Ricard, Ecr., Avocat, Editeur-Propriétaire, Montréal.

Nous voyons avec plaisir que le Propriétaire-Editeur de ce nouveau journal n'a pas compté en vain sur l'encouragement du public, car le second numéro vient de paraître. En voici le sommaire : *La marque de naissance ; Histoire philosophique ; L'Ouvrier dans le salon ; Mort du général de Lamoricière ; Impressions d'un paysan ; Les Evénements du Mois.*

Tous ces articles sont exclusivement des reproductions ; mais il est facile de remarquer le bon goût et le tact qui a présidé à leur choix. Nous ne désempérons pas encore de voir M. Ricard y mettre du sien.

III.

Montreal Gazette, illustrated supplement : price 7 1/2 d.

Les éditeurs de la *Gazette* de Montréal ont gratifié leurs abonnés d'un joli cadeau de Noël : c'est un cahier de 18 pages contenant des gravures très bien exécutées des principaux édifices construits en cette ville durant l'année 1865, avec une notice complète sur chacun d'eux. Entr'autres gravures nous y remarquons celle du Gesù avec une description détaillée de ce magnifique monument religieux. Cela fait contraste avec certains journaux canadiens qui n'ont pas jugé à propos de mentionner l'ouverture de la nouvelle église des RR. PP. Jésuites, ou qui en ont parlé seulement pour mémoire, tout comme on raconte en trois lignes un accident ou un incendie de peu d'importance. Ajoutons que ces gravures sont faites par M. Walker d'après des photographies supérieures de M. Notman : le tout est exact et frappant de ressemblance.

Cette publication est réellement précieuse et nous félicitons de tout cœur les Editeurs de la *Gazette* sur leur esprit d'entreprise. Nous félicitons particulièrement M. W. H. Tém, un des rédacteurs de ce journal, qui a écrit les notices historiques. Son travail est excellent, fait honneur à ses talents et il a droit de s'en montrer fier.

Incendie du couvent de Rawdon.

Notre correspondant de St. Jacques de l'Achigan nous informe que le magnifique couvent que les Sœurs de Ste. Anne possédaient à St. Patrick de Rawdon, est devenu la proie des flammes, vendredi dernier le 22 courant vers huit heures du matin. On n'est pas certain sur l'origine du feu, car l'on regardait la bâtisse comme à l'épreuve de l'incendie : l'on suppose cependant qu'il fut communiqué au colombage, par un poêle qui était placé dedans à l'étage inférieur,

Souvenirs de Noël à Westminster.

Il n'y a peut-être pas dans le monde entier, il n'y a certainement pas en Angleterre, une salle où l'hospitalité souveraine ait été exercée aussi magnifiquement qu'à Westminster Hall, aux jours de Noël ; Westminster Hall, cette noble salle ajoutée à l'ancien palais d'Edouard le confesseur par Guillaume I : Westminster Hall, dont les murailles ont été surélevées et le beau plafond de chêne sculpté mis en place par les soins de Richard II.

Quoique Sir Charles Barry ait fait de la grande salle de Westminster le vestibule du parlement, il est impossible d'entrer dans cette enceinte royale sans être frappé du changement qui s'est opéré dans les destinées de cette salle autrefois employée aux fêtes de couronnement et des Nœls royaux, et dont les échos, au lieu de répéter les cris solennels des héros d'armes et les lais de Noël, ne répètent plus aujourd'hui que le murmure confus des gens de lois qui entrent aux tribunaux et des législateurs qui se rendent dans les deux chambres. Les fenêtres seules, avec leurs immenses vitraux chargés de personnages historiques, rappellent encore l'antique splendeur de la grande salle de Westminster.

C'est là qu'Edouard Ier fut proclamé roi et qu'il donna les fêtes de son couronnement. Richard II, pour célébrer l'achèvement de la salle, y donna

entre deux appartements et le passage d'entrée. Lorsque les deux Sœurs qui occupaient le couvent donnèrent l'alarme, les habitants du village, protestants comme catholiques, accoururent au secours ; mais l'absence de pompes à feu, le manque d'eau et surtout le défaut d'organisation et de sang-froid rendirent leurs efforts inutiles. Lorsque le feu fut aperçu, un homme d'énergie, avec une hache et un seau d'eau, s'en serait rendu maître.

Cette bâtisse, construite il n'y a que 4 ou 5 ans, par R. E. Carcoran Ecr., comme résidence privée, au coût de \$2,400, était en pierre et sans contredit la plus élégante de tout le *Township* de Rawdon. Les Sœurs de Ste. Anne venaient d'en faire l'acquisition et avaient fondé une mission depuis à peine deux mois. Les dommages sont estimés à \$1,600. Aucune assurance n'était effectuée sur la bâtisse.

C'est donc une perte très sensible pour les bonnes Sœurs de Ste. Anne qui, pour établir à Rawdon une branche de leur Maison, s'étaient imposé les plus grands sacrifices.

Le Waterloo Advertiser.

Le *Waterloo Advertiser* vient d'entrer dans sa onzième année ; nous avons remarqué avec plaisir que cette intéressante feuille qui est l'écue des townships de l'Est, et plus spécialement du district de Bedford, est dans un état de prospérité qui fait honneur aux populations des townships. L'*Advertiser* ne laisse rien à désirer sous le rapport typographique, et, quant à sa rédaction, la plume habile de M. Noise est là pour en répondre.

Nous souhaitons à notre estimable confrère la continuation des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour.

Arrestation du Capt. Semmes.

Le *Courier des Etats-Unis* annonce, d'après une dépêche de Montgomery (Alabama), l'arrestation dans cette ville, par ordre du secrétaire de la guerre, du capitaine Raphael Semmes, ancien commandant du corsaire *Alabama*. On ne donne pas les raisons qui ont motivé cette arrestation : on dit seulement que M. Semmes a été dirigé, le jour même, sur Washington sous bonne escorte, pour y subir son procès.

M. Thomas Corwin est mort lundi soir à Washington.

M. Corwin était une des illustrations parlementaires des Etats-Unis. Pendant trente-cinq ans, il n'a cessé de jouer un rôle important sur la scène politique. Né dans le Kentucky en 1794 et descendant d'une vieille famille hongroise, M. Corwin se fixa dans l'Ohio en 1819. Il y fut élu membre de la législature en 1822. En 1831, il fut choisi comme membre du Congrès, où il siégea jusqu'en 1840, époque à laquelle il fut élu gouverneur de l'Ohio. Nommé sénateur des Etats-Unis en 1845, il fut secrétaire du Trésor sous l'administration Fillmore. En 1858, il fut de nouveau envoyé au Congrès et réélu en 1860. Nommé par M. Lincoln ministre des Etats-Unis à Mexico, il occupa ce poste jusqu'en 1864.

C'était un orateur brillant et un véritable patriote.

La Doctrine Monroe.

Sous ce titre, le *Commercial Advertiser* de New-York publie une lettre émanant d'une plume sûre et que nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs. En le lisant attentivement, ils comprendront ce que c'est que la doctrine Monroe, son sens et sa portée véritables :

La doctrine Monroe est la négation des droits que nous confère la loi des nations dans les pays étrangers et l'extinction virtuelle de l'indépendance nationale de tous les Etats auxquels on pourrait la faire s'appliquer. Elle constitue, de la part du gouvernement américain, une prétention à s'arroger, par la seule force de sa propre volonté, un protectorat indépendant de tout assentiment légallement consacré de la part de la partie protégée. Le protectorat exercé par un gouvernement sur un autre s'applique aux intérêts à protéger ou à modifier. Le genre de protectorat que la doctrine Monroe prétend exercer sur les nations aujourd'hui indépendantes des deux continents de l'Amérique s'adresse essentiellement à l'édifice politique et social de la société entière et pénètre jusque dans son organisation la plus intime. Il devient en un mot une absorption virtuelle de tous les traits caractéristiques de l'indépendance nationale et de la liberté d'action.

Imposer une forme particulière de gouvernement à un pays, c'est dicter à son peuple la nature de ses obligations civiques et la direction que ses pensées et ses actes doivent prendre.

Ce procédé d'absorption d'après les théories des annexionnistes, doit s'étendre à l'avenir dans l'Amérique entière, septentrionale et méridionale, et par une conséquence logique, être également applicable à toutes les Antilles et les autres îles situées à proximité des deux côtés de ces grands continents.

La doctrine Monroe tend donc, par les conséquences logiques de son application extrême, à absorber de la façon la plus sommaire une douzaine d'environ de nationalités indépendantes, en leur assurant, par notre influence prédominante, certaines formes de gouvernement propres à développer la puissance politique et l'influence des Etats-Unis. Elle vise, *pro tanto*, à l'établissement de la domination universelle sur les deux Amériques. Mais cette prétention à la domination universelle, ou quelque chose en approchant, est contraire à la loi des nations et justifie une combinaison armée de toutes les nations pour la combattre par la force des armes.

La loi internationale reconnaît dans la condition normale et pacifique de la famille des nations, que chacune d'elles doit être indépendante et se gouverner à sa guise, en se soumettant seulement à l'obligation d'observer les règles de la justice l'une envers l'autre dans leurs rapports commerciaux et politiques.

Chercher à enfreindre cet arrangement pacifique, existant dans une famille de nations, et à les détacher l'une de l'autre pour les subordonner à la volonté ou à la politique d'une seule, quel que grande qu'elle soit, c'est violer les principes fondamentaux de l'individualité nationale, et pour pousser cette politique d'absorption jusqu'à ses dernières limites, c'est abolir nations et races et imposer à la famille entière l'empire de la domination universelle la plus absolue.

Telle a été autrefois la politique de l'ancienne Rome et à une époque plus reculée encore celle des orgueilleux conquérants de la Grèce et de l'Asie. Alors, de quelques sentiments de justice internationale dont aient pu être imbus, un faible degré peut-être, les hommes éclairés de cette époque, ils ont été entièrement impuissants à arrêter le flot du pouvoir et de la conquête, ou à semer avec succès le germe d'une égale justice parmi les nations et les races d'hommes. Tout s'inclinait devant le possesseur du pouvoir, libre de toute contrainte et n'étant tenu à observer aucun principe de droit ou d'égalité envers les nations. Toutes les institutions politiques étaient assimilées aux théories de gouvernement adoptées et mises en vigueur par la seule volonté du conquérant triomphant.

La doctrine Monroe tend à l'accomplissement du même ordre de choses sur le continent de l'Amérique, par des moyens plus doux, peut-être, mais non moins efficaces. Ce qui a été fait dans les temps anciens, quand la loi et les principes de l'égalité et la justice étaient inconnus, en matière d'absorption nationale et d'unification par la volonté d'une seule tête souveraine, on se propose de l'accomplir aujourd'hui, à l'aide de la doctrine Monroe, par la volonté souveraine du peuple américain.

La loi internationale ne justifie ni ne tolère une annihilation aussi générale des droits naturels des Etats grands ou petits.

Admettre le contraire, c'est faire injure au sens commun de l'humanité et justifier la violation la plus flagrante de toutes les lois sur lesquelles sont fondées les communautés d'hommes et qui protègent les nationalités individuelles.

Mais il est un autre aspect sous lequel on peut considérer la doctrine Monroe et qui doit nous intéresser plus particulièrement que tout autre en ce qui touche à notre amour propre national, à nos plus grands intérêts et à nos droits nationaux.

Si, nous l'évions de la doctrine Monroe, nous devons acquiescer une supériorité d'influence et d'autorité sur les nations de cet hémisphère, à l'avantage de notre commerce et de notre politique et au détriment de l'égalité des droits des nations des autres parties du monde, qui peut empêcher les grandes nations de l'Europe et de l'Asie de mettre en pratique les mêmes principes d'absorption et de supériorité d'influence à l'égard des Etats plus petits et plus faibles, à leur propre avantage et au détriment de nos droits politiques et commerciaux ? Cette doctrine Monroe renverse donc tous les principes de droit commun entre les nations et nous replonge une fois de plus dans la barbarie des temps anciens.

Il est clair que nous ne voudrions pas nous soumettre pour un instant aux conséquences de cette doctrine, si l'Europe contre laquelle on prétend l'appliquer, se mettait en tête de l'adopter en se refusant à nous reconnaître nos droits communs parmi les nations dans nos rapports avec les Etats qui bordent la Méditerranée et la mer du Nord, par exemple ; en adoptant en un mot une doctrine Monroe européenne maintenue par l'action combinée de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne. Ce que nous revendiquons pour nous-mêmes, nous ne pouvons le refuser aux autres.

Ces propositions montrent au pre-

Noël !

Toute la semaine est dans ce mot. A lui seul il la résume mieux et la raconte plus complètement que ne pourraient le faire vingt pages de détails. Que devient le reste, à côté de cette fête universelle dans laquelle chacun a sa part grande ou petite ? Plantureuses gâtes du réveillon classique ; fêtes de la famille, intimes et bruyantes, car les voix argentines se chargent de la partie du tapage et s'en acquittent en conscience : voilà la véritable histoire de cette huitaine privilégiée, qui réunit la chrétienté entière dans une pensée et une allégresse communes ; qui marque l'unique halte réelle de l'année, dans la marche laborieusement monotone de notre vie de tous les jours. Bien téméraire et bien mal-avisé serait le chroniqueur qui entreprendrait de substituer sa prose à l'éloquence de ce simple mot : Noël !

Ce n'est certes pas moi qui m'y hasarderai. Je laisse à l'imagination de chacun le soin et le plaisir de broder à sa fantaisie sur le thème de ces quatre lettres magiques, qui suffisent pour évoquer un long panorama de scènes heureuses et pour éveiller tout un monde de souvenirs. Mais le hasard a fait tomber ces jours derniers sous ma main une vieille complainte populaire qui trouve ici sa place. Elle donne peut-être le mot d'un point assez obscur des

traditions familiales attachées à la nuit du 25 décembre. Nous avons tous appris — et nous avons eu garde de l'oublier — que, dans cette nuit bénie, le grand Saint-Nicolas fait une tournée générale sur les toits des maisons et laisse tomber par les cheminées une pluie de cadeaux dans les petits bas et les souliers mignons placés dans l'âtre pour les recevoir. D'où vient que ce rôle de Providence des enfants lui a été particulièrement assigné par une loi naïve ? La complainte répond, par la légende que voici :

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.
S'en vont un soir chez un boucher :
— Boucher, voudrais-tu nous loger ?
— Entrez, entrez, petits enfants ;
Y a d'la place assurément.

Ils n'étaient pas siôt entrés
Que le boucher les a tues ?
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au sautoir comme porcchoux.

Saint Nicolas au bout d'sept ans
Qu'il venait dans ce champ ;
Il s'en alla chez le boucher :
— Boucher, voudrais-tu me loger ?

— Entrez, entrez, Saint Nicolas,
Y a d'la place, il n'en manque pas !
Il n'était pas siôt entré
Qu'il a demandé à saupier.

— Voulez-vous un morceau d'jambon ?
— J'en veux pas, il n'est pas bon.
— Voulez-vous un morceau de veau ?
— J'en veux pas, il n'est pas beau !

Du p'tit saut je veux avoir,
Qu'y a sept ans qu'est dans l'saot !
Quand le boucher entendit ça,
Hors de la porte il s'enfuya.

— Boucher, boucher, ne l'enfuis pas !
Reprends-toi, Dieu te pardonnra.
Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce sautoir.
Le premier dit : — J'ai bien dormi !
Le second dit : — Et moi aussi !
Et le troisième répondit :
— Je croyais être en paradis !

On comprend que le saint qui a donné cette preuve éclatante de sollicitude pour les enfants soit demeuré depuis lors leur patron de prédilection. On comprend mieux encore qu'après avoir ressuscité du bout du doigt les innombrables jambonneaux découpés et salés depuis sept ans, le tout-puissant Saint-Nicolas n'éprouve pas le moindre embarras à faire le tour du monde en une nuit, pour laisser un souvenir à chacun de ses petits protégés.

Les chercheurs de noise diront que ma complainte n'est pas forte ; qu'elle pêche à la fois par la poésie et par la vraisemblance. Je n'ai pas à la défendre ; je la donne telle que je l'ai trouvée. Mais sa faiblesse même, au point de vue de la question d'art, est une preuve de son authenticité.

Il n'en est pas moins vrai que la distribution de Saint-Nicolas a dû être cette année riche et abondante, à en juger par l'aspect affairé des magasins pendant les jours qui ont précédé cette date miraculeuse du 25 décembre.

E. M.

mier coup d'œil la fausseté, l'absurdité et l'impraticabilité complètes de la doctrine Monroe—le fantôme le plus illusoire qui se soit jamais glissé dans le langage diplomatique.

Nominations.

Quatrième bataillon (Chasseurs Canadiens), Montréal.

Les résignations suivantes sont acceptées.
Capt. Hon. P. J. O. Chauveau.
Capt. et Paie-Maitre, Joseph Barbeau, (Lient. et Adjudant), G. d'Oleat d'Orsanges.
Lient. L. H. Bollerose, F. X. A. Trudel, Pierre V. L'Esperance.
Escrimeur, F. J. D. Ricard, J. Louis Demers.

Compagnie No. 1.

Pour être Capt. : Alphonse Audet, Ecr., vice J. L. Tétu, nommé Adjudant.
Pour être Lient. (temporairement) : Jean B. Vallée, gentilhomme, Ecole Militaire, vice, Trudel, résigné.

Compagnie No. 3.

Pour être Lient. (temporairement) : Ernest d'Orsanges, gentilhomme, Ecole Militaire, vice, L'Esperance, résigné.

Compagnie No. 4.

Pour être Capt. : Joseph Oscar Bouchard, Ecr., vice, L'Esperance, qui a laissé le pays.

Pour être Lient. : Anselme Labrecque, gentilhomme, vice, H. N. Louis.

Compagnie No. 5.

Pour être Capt. : Lient. Edouard Barbeau, vice, Payette, résigné.

Pour être Lient. : H. C. Benjamin Parent, gentilhomme, vice, Barbeau, promu.

Compagnie No. 9.

Pour être Lient. (temporairement) : Joseph Alphonse Valade, gentilhomme, Ecole Militaire, vice, Deglise, promu.

Compagnie No. 10.

Pour être Capt. : Jacques Olivier Labrecque, Ecr., vice, L'Esperance, qui a laissé le pays.

Pour être Lient. : G. L. Napoléon Beaudry, gentilhomme, vice, Barbeau, qui a résigné.

Pour être Enseigne : Oscar Prevost, gentilhomme, vice, Ricard, qui a résigné.

Pour être Adjudant : Capt. Jean L. Tétu, vice d'Orsanges, qui a résigné.

Compagnie d'Infanterie, Beauharnois.

Pour être Enseigne, (temporairement) : P. J. Valade Beaudry, gentilhomme, vice, Mayer, qui a résigné.

SERVICE MILITAIRE.

Bas-Canada.

CERTIFICAT DE LIEUT. CLASSE.
Mégantic, (B.-Canada), Napoléon C. Cormier.

Cours et Tribunaux.

COUR DE POLICE.

(Rapporté par L'Ordre.)

22 déc.
Félix Goggin et Charles Dowling, vente de bœufs sans licence, cause remise à mardi prochain; James Buchanan, soupçon de vol, renvoyé en prison pour examen.

23 déc.
Noël Doucet, pour avoir vendu des bœufs sans licence, cause remise à mardi prochain; James Smith, même offense, le jugement pour cette affaire est remis à mercredi prochain.

26 déc.
Nelson Vosburg, Thomas Robertson et Thos. Hogan, soupçon de vol d'argent, renvoyés faute de preuves; Cyrille St. Jean, vol d'une perle, la propriété de Jos. Poulin, 8 jours de prison, en attendant que Catherine Fitzgerald, vol d'un anneau, soit renvoyé en prison; Elie Brisson, Theodore Fowers et John Dwyer, larcin, renvoyés à la Station de Police.

Deux causes intentées par le Percepteur du Revenu sont continuées à vendredi.

COUR DU RECORDER.

(Rapporté par L'Ordre.)

22 déc.
Mary Kelly, pour vagabondage, \$10 ou 2 mois de prison; Mary Ann Mason, ivresse et assaut, \$5 ou 1 mois de prison; Chas. Thompson, John Brown, James McElroy, Chas. Simonds et Georges Jones, pour avoir troublé la paix publique en chahutant dans les rues et en frappant aux portes des maisons de débauche, \$4 chacun ou 15 jours de prison.

23 déc.
Wm. Conroy, pour ivresse et assaut sur Ed. Bates, \$20 ou 15 jours de prison; Mary Jones, pour vagabondage, \$10 ou 2 mois; Frank Dinnelli, pour s'être enivré et battu au dépôt du chemin de fer, \$1.50 ou 10 jours; John McElroy, pour ivresse et assaut sur sa femme, \$5 ou 1 mois; Chas. Gagnon, pour vagabondage, \$10 ou 2 mois.

26 déc.
Bernard O'Rourke, ivre et assaut sur sa femme, \$20 ou 2 mois; John Murphy et Wm. Foley, deux gamins, pour vol d'une montre, \$3 ou 3 semaines chacun; Damase Dufort, ivre et insultant la police, \$1.50 ou 8 jours; Stephen Carroll, même offense, \$5 ou 1 mois.

Rapports de Ville.

—Les froids extrêmes que nous avons eu la semaine dernière, nous avaient fait espérer que nous aurions un pont de glace dans cinq ou six jours; mais le changement subit qu'a éprouvé la température retarder probablement la réalisation de cette espérance. Hier après-midi vers cinq heures la pluie a commencé à tomber.

Il y aura ce soir une séance spéciale du Conseil de Ville.

—Le roi portait la couronne et la grande salle était aussi splendidement ornée que pour un couronnement. Richard ne se doutait pas que c'était la dernière fois qu'il devait présider, que c'était la dernière fois qu'il porterait tranquillement la couronne devant ses pairs assemblés.

—Le roi Henry VII, quoiqu'il manquât de générosité, passa de brillantes nuits de Noël dans la salle de Westminster; il y fit le bon maître et les aldermen de Londres. Le souveraineté commençait à compter avec la bourgeoisie.

Aujourd'hui la grande salle de Westminster reste silencieuse, obscure et nue, les nuits de Noël comme les autres nuits; Westminster Hall s'est transformé en vestibule du parlement.

—Jeudi dernier, le 21 courant, il y a eu plusieurs professions religieuses au couvent des Sœurs-Grises de cette ville; les dames suivantes sont entrées en religion : Sœur Gauthier, Sr. St. Amant, Sr. Blanchet dite St. Michel des Saints, Sr. Brézard, Sr. Daigle, Sr. Ward, Sr. Lemieux, Sr. Hamel dite Ménélie, Sr. Filiatrault dite Joly.

—Le Lient. Col. David, commandant la cavalerie volontaire, a été nommé membre du Bureau qui doit se réunir à Montréal le 2 janvier prochain pour examiner les officiers volontaires.

—M. Amable Jodoin, fils de la maison N. et W. Desmarais, ainsi que M. Narcisse Desmarais, sont partis pour l'Europe samedi, à bord de l'*Albatros*, pour affaires commerciales.

—Hier matin, Blossom a été admis à caution.

—Un de nos amis nous assure avoir vu, dans la nuit de Noël, deux feux de St. Elme; il s'élevèrent de la place Jacques-Cartier et pénétrèrent la nuit du côté du faubourg Québec. On regarde la chose comme d'un mauvais pronostic pour les prochaines élections de M. Cartier.

—Le nombre des enterrements, en cette ville, la semaine dernière, a été de 44, au cimetière catholique et de 6 aux cimetières protestants.

—Nous apprenons avec plaisir que l'établissement de M. Léveillé, sur la rue Notre-Dame, est très prospère. M. Léveillé est un jeune artiste canadien qui a eu le mérite de se faire une bonne position; il pratique son art consciencieusement et avec succès. Espérons qu'il recevra tout l'encouragement que méritent ses efforts.

—Vers 9 heures dimanche soir le feu se déclarait à la Bourse, rue St. Sacrement. La Bourse, comme on le sait, était une immense bâtisse dans laquelle se trouvaient plusieurs bureaux, remplis de papiers, livres et journaux. Activé par ces matières inflammables, l'élément destructeur envahit tout l'édifice et il fut impossible pendant longtemps de s'en rendre maître; tout ce qui se trouva dans les bureaux fut détruit; les papiers, livres et journaux furent réduits en cendres.

Da 11 heures à un heure du matin, ce fut un brasier ardent dans la rue, blafarde, s'étendant au loin, éclairant la ville comme en plein jour. Tout l'édifice est consumé et les pertes sont incalculables, car les bureaux étaient tous de première importance et renfermaient une foule de documents et de papiers qui ont été perdus ou endommagés. Voici les noms de ces bureaux : La Bourse, la Chambre des Courtiers, Taylor, Frères, Banquiers, Home and Colonial Assurance Company, MacDugald et Davidson, Courtiers; North British and Mercantile Insurance Company; Huron Copper Bay Company; Wm. Ross, Notaire; T. S. Brown, Syndic Officiel; Chambre du Commerce; A. B. Smith, Notaire; J. H. Graham, Gardien de la Bourse; M. Prévost, Moat et Cie, Courtiers, dans la maison voisine, ont aussi beaucoup souffert.

Nous regrettons d'ajouter que pendant l'incendie, le chef des pompiers, M. Laramée, a été blessé gravement à la tête et à une jambe; M. A. Perry, de l'Assurance Royale, a été frappé dans le dos, et deux ou trois autres pompiers ont également souffert.

—INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.

Séance de jeudi, 28 courant.

1° Lecture d'un essai sur un projet qui intéresse hautement la prospérité de l'Institut, par Octave Pelletier, Ecr.

2° Continuation de la discussion de la question suivante : "Les principes démocratiques sont-ils plus avantageux que les principes monarchiques au progrès de l'humanité?"

3° Lecture des rapports.

Par ordre, L. D. TOUCHET, Sec.-Arch.

—Institut Médical.

Séance du 16 déc. 1865.

Présidence de M. G. Grenier.

Officiers présents : MM. H. Ladouceur, A. Archambault, A. Laporte, G. Leroux, J. A. Thibault, A. Guertin, A. Lammée, E. St. Jacques.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par M. R. A. Primeau, secondé par M. A. Guertin, que M. G. Leroux soit élu président *pro tempore*.

Adopté.

La discussion suivante est à l'ordre du jour, savoir : laquelle de ces trois sciences, de la chimie, de la botanique ou de la médecine légale rend le plus de services à la médecine et à la société? M. G. Grenier parle pour la chimie, M. Ladouceur pour la botanique et M. A. Archambault pour la médecine légale. Des remerciements sont votés aux discutants sur motion de R. A. Primeau secondé par A. Lammée.

M. le Président donne avis qu'à la prochaine séance le 13 janvier 1866, le Dr. Dagenais qui a bien voulu se rendre à l'invitation de l'Institut, donnera une lecture sur l'aménorrhée.—Et la séance est levée.

R. A. PRIMEAU, Sec.-Arch. I. M.

—Faits Divers.

—La Commission du Havre s'est assemblée à Québec mercredi dernier. Une lettre du Conseil d'Amirauté, en date du 2 décembre, a été lue. Les Seigneurs ont approuvé la proposition des Commissaires du Havre, de construire un bassin d'échouage assez vaste pour contenir les plus gros vaisseaux de guerre, et s'engageant à avancer la somme nécessaire pour la réalisation de ce projet.

—Il paraît que de riches mines de cuivre ont été découvertes dans le canton de Bolton, et que l'hon. M. Huntington, M. Brydges et autres en sont les propriétaires.

—La Gazette de Sorel de samedi nous apprend qu'il y a actuellement un pont de glace bien balisé entre Sorel et Berthier.

—La Compagnie du Grand Tronc a gratifié les employés du Gouvernement et de la Chambre de billets de voyages pour moins de la moitié du tarif ordinaire, afin de leur permettre d'aller dans leurs familles pendant les fêtes.

—Nos dépêches de New-York en date d'hier soir marquent l'or à 145.

—Il y a maintenant quatre journaux anglais quotidiens publiés à Ottawa : l'*Union*, le *Citizens*, le *Post* et le *Times*. Le premier est oppositionaliste et les trois autres ministériels.

—Dernièrement, un jeune garçon de 15 à 16 ans est prévenu de vagabondage. Il est établi qu'il ne travaille jamais et qu'il est sans domicile depuis plusieurs mois.

M. le Président. — Vos parents ne vous ont donc pas fait apprendre un état?

Le prévenu. — Si, m'sieur.

M. le Président. — Quel état?

Le prévenu. — Tourneur.

M. le Président. — Eh bien! vous avez bien mal tourné!

—Les longues soirées d'hiver approchent; c'est le moment de parler d'un nouveau lieu de salon qui fait fureur à Paris, et auquel l'Empereur lui-même a plusieurs fois pris part, dans les fêtes de la Compagnie.

On commence par assigner une condition à chacun des joueurs; puis on forme un tribunal composé d'un juge, d'un greffier et du ministère public. Des que l'audience est ouverte, le ministère public se lève et prononce un réquisitoire dans lequel il incrimine tout à tour les joueurs. Des qu'un nom est prononcé, le greffier l'entend et assigne un numéro d'ordre à celui qui est désigné.

En même temps, toutes les autres personnes le regardent et lui font un pied de nez; si quelqu'un oublie de répondre, il doit un gage; s'il ne répond pas : "Je proteste!" c'est encore un gage, et ceux qui ne lui feraient pas un pied de nez devraient aussi un gage.

La durée du réquisitoire est limitée à l'avance. Quand le ministère public a cessé de parler, les inculpés sont tenus de présenter leur défense; celui qui veut se soustraire à l'imposition donne un gage, dans lequel il répond tout avoir soin, dans sa plaidoirie, de rejeter l'accusation sur quelqu'un autre joueur afin de tenir la galerie en éveil, chaque joueur étant obligé de répéter le cérémonial du pied de nez. On ne doit pas parler plus d'un certain temps, sous peine d'amende infligée par le président, qui résume les débats.

On prétend que ce jeu est très amusant, surtout joué par des "personnages", ou bien encore par de véritables juges et de véritables avocats. Le pied de nez, qui est obligatoire, donne, dit-on, les fronts les plus sérieux, et nous le croyons volontiers. Sans nul doute, le succès de ce divertissement se généralisera, et ce sera à qui fera le dernier pied de nez.

On comprend que les accusations doivent rouler sur des sujets d'actualité, comme il n'en manque jamais entre jeunes gens des deux sexes, et que l'on peut, de temps à autre, flatter, en riant, de bonnes vérités à la tête de qui l'on veut.

Mariage.

—A Détroit [Michigan] Alfred T. Ducharme, Ecr., Négociant, ex-avant de Berthier-en-haut, Bas-Canada, à Demoiselle Hilton.

CARTES DE VISITE POUR LES FÊTES.

UN PAQUET DE CARTES FRANÇAISES DE PREMIÈRE QUALITÉ

Imprime en cinq Minutes

AVEC LES PLUS BEAUX CARACTÈRES

AU BUREAU DE L'Ordre

30, RUE ST. GABRIEL.

10,000 CARTES FRANÇAISES

Vient d'être reçues importées

expressément pour les

VISITES DU NOUVEAU AN.

27 déc. 1865.

Eau de la Floride de MURRAY ET LAMMAN.—Les dames qui sont dans l'habitude de se servir d'eau pour se laver le visage, et empêcher l'évaporation, feraient bien de la mettre de côté et d'y substituer ce cosmétique qui ne seulement parfume la peau avec une odeur aussi fraîche que l'eau de fleur de printemps, mais qui dissipe encore la chaleur du visage et donne un ton sain aux vaisseaux superficiels. Les lotions astringentes du jour détruisent la peau, mais cette eau bienfaisante a une tendance opposée. Quand elle est versée dans l'eau pure, elle lui donne une odeur agréable.

A vendre par tous les Pharmaciens.

—Succès d'une mort menaçante.—Parmi les maladies causées par les médicaments minéraux, les maladies mécurielles sont les plus terribles. Elles mangent quelquefois les chairs. Un des cas les plus effrayants de cette espèce que l'on ait signalés, est celui d'un nommé Hassett qui signalait la *Commissaire de Buffalo* et quelques journaux il y a quelques années. Cet homme était mort, mais il fut retrouvé de trois semaines de la *Sarsaparille de Bristol*. Il était à l'état de squelette, ses chairs étaient disparues, il n'avait que les os et la peau. Deux semaines d'usage de ce précieux antidote le releva de son lit sur ses deux pieds. C'était une véritable résurrection. Les ulcères disparurent et ne revinrent plus; la vigueur et la santé revinrent. Ce sont là des faits attestés, connus au public et lors de la découverte. Pour toutes les maladies mécurielles ou dérivées, la *Sarsaparille de Bristol* est un remède sûr et infaillible.

A vendre par tous les Pharmaciens.

—Lettre du jour.—Où, c'est le plus certain moyen. Ce qui ne paraît pas certain aujourd'hui sera certainement dévoilé dans quelque temps. Nos certitudes ou incertitudes seront dévies par le temps qui ne manque jamais d'amener la vérité ou la fausseté de chaque chose. Depuis cinq ans l'opinion du public est en faveur de la guerre, mais elle est maintenant en sa faveur. Employez ce remède pour les douleurs intérieures et extérieures; il est garanti.

JOHN F. HENRY & CIE, Propriétaires, 303, Rue St. Paul, Montréal.

On lit dans la *Tribune* de New-York :

"Ce qui fait que les AMERS DES PLANTATIONS DE DRAKE sont d'un usage aussi universel et réalisent un débit aussi énorme, c'est que les ingrédients qui entrent dans leur composition sont toujours de la meilleure qualité et d'une nature hautement fortifiante, bien que le coût de ces mêmes ingrédients se soit considérablement élevé, etc."

La *Tribune* ne pouvant parler plus justement des Amers des Plantations ne sont pas seulement composés des plus purs ingrédients, mais le peuple sait exactement de quoi ils se composent. La recette est publiée sur chaque bouteille, et les bouteilles ne sont pas plus petites. Au moins vingt imitations et contrefaçons ont été mises en circulation; mais après avoir trompé une fois le public, elles disparaissent et restent dans l'oubli.

Ces Amers des Plantations sont maintenant en usage dans tous les hôpitaux du gouvernement, sont recommandés par les meilleurs médecins et sont garantis produire un effet bienfaisant immédiat. Il n'y a rien d'aussi concluant qu'un fait. C'est le fait de voir beaucoup, car je crois fermement que les Amers des Plantations n'ont pas eu de vain.

Rév. W. H. WAGGONER, Madrid, N.-Y.

"... Tu voudrais bien m'envoyer deux autres bouteilles des Amers des Plantations. Mon épouse en a recueilli les plus salutaires effets."

Tout ami, A. S. A. CURRIE, Philadelphie, Pa."

"... J'ai grandement souffert de la dyspepsie, et j'ai été obligé de renoncer à prêcher. Les Amers des Plantations m'ont guéri."

Rév. J. S. CATHOLIN, Rochester, N.-Y.

"... Envoyez-nous vingt-quatre douzaines des Amers des Plantations, dont la population de nos paroisses de notre maison augmentera tous les jours."

SYKES, CHADWICK & CIE, Propri. de l'Hôtel Willard, Washington, D. C.

"... J'ai donné des Amers des Plantations à des centaines de nos soldats blessés, qui s'en sont merveilleusement bien trouvés."

Surintendant de l'Asile des Soldats, Cincinnati, O.

"... Les Amers des Plantations m'ont guéri d'une maladie du cœur qui m'avait forcé de renoncer à mes affaires."

H. B. KINOSLEY, Cleveland, O."

"... Les Amers des Plantations m'ont guéri d'un dérangement des reins et de mes reins urinaires qui me faisaient souffrir depuis des années. L'agissement comme un charme."

C. G. MOORE, 254, Broadway."

New Bedford, Mass., 24 nov. 1863.

Cher Monsieur.—Depuis quelques années, je souffrais d'affreuses crampes dans les membres, de la tête aux pieds, et sans cesse, et dans le plus grand désordre. Tous les efforts de la médecine avaient été vains. Quelques amis de New-York m'engagèrent à faire usage de vos Amers des Plantations, dont ils s'étaient très bien trouvés. Je commençai à en prendre un peu vers à un après-midi. Me sentant revivre graduellement, je continuai, et au bout de quelques jours, j'étais guéri. Les crampes n'ont plus jamais complètement saisi, ce qui me faisait souffrir; je pouvais dormir toute la nuit, chose qui ne m'était pas arrivée depuis des années. Aujourd'hui je suis aussi bien que le premier jour. On apprend que vous avez fait de grandes améliorations depuis que j'ai commencé à prendre des Amers des Plantations.

Respectueusement, JUDITH RUSSELL.

Si les dames connaissent ce que des milliers d'elles nous écrivent constamment, nous croyons certainement que la moitié de leurs maux disparaîtront de leur prostration et de leurs maladies disparaîtront.

James Marsh, Ecr., du No. 159, Lane rue Ouest-New-York, dit "qu'il a trois enfants, dont les deux premiers sont chétifs, son épouse ayant été incapable de les nourrir ou d'en prendre soin. Depuis deux ans, elle prend des Amers des Plantations, et a maintenant un autre enfant qu'elle a nourri et dont elle prend elle-même soin, et l'enfant et la mère sont tous deux forts, vigoureux et gaîs. Cet article est sans pareil pour les mères, etc."

Tout ce que nous pouvons dire par nos témoignages en assez grand nombre pour remplir un volume. Ils parlent par eux-mêmes. Les personnes ayant l'habitude sédentaire et souffrantes de faiblesse, de lassitude, de palpitation de cœur, manque d'appétit, de malaise après les repas, d'indigestion du soir, de constipation, des diarrhées, etc., trouveront dans les Amers un Remède efficace et prompt.

Toutes les boutiques pour l'exportation et vendues en dehors des Etats-Unis ont un cachet en métal et une bande verte autour du goulot.

Déterminez-vous des boutiques qui ont été vidées pour remplir de nouveau. Toute personne prétendant vendre les Amers des Plantations en gros ou au détail est un imposteur. Nous ne vendons qu'en boutiques.

—Vendu par les principales maisons sur toute la surface du globe.

P. H. DRAKE & CIE., NEW-YORK

JOHN F. HENRY & CIE., 303, Rue St. Paul, Agents en Gros pour les Canadas.

24 fév.

Dr. Nelson Edwards, Chirurgien Dentiste, Dentiste-Mécanicien et Manufacturier de Dents artificielles.—Dis-je huit années de pratique dans la Cité de New-York.—Ses Dents partielles d'après le système Edwards, et Dents à Base en Caoutchouc.—N. B. On garantit une Pose parfaite.

No. 204, Rue Notre-Dame, 3e Porte-Est de l'Eglise Paroissiale

[Voir les circulaires qui paraîtront dans ce journal tous les vendredis.]

19 avril.

UNE QUESTION IMPORTANTE POUR LES MALADES.—Cette question vitale qui regarde la santé de milliers de personnes est soumise à la conviction que le *Sirup d'Edwards* est la constipation, des maladies bilieuses, de la débilité générale, et de toute autre maladie qui prend son origine dans l'estomac, la foie et les intestins. Fournir à ces personnes le moyen de se débarrasser de ces maux avec des purgatifs minéraux drastiques qui infligent de terribles souffrances, ou bien vouloir leur proposer d'accepter le remède permanent et certain de l'usage de ce *Sirup d'Edwards*. Ces Pâtes sont un cathartique végétal qui contrôle la maladie sans détruire la force physique; elles ont une opération certaine et éloignent immédiatement cette nécessité de purgation continuelle que créent tous les purgatifs violents. Si vous voulez mériter les bienfaits d'un bon appétit, une digestion vigoureuse, une foie sain et le calme mental résultant des bonnes conditions de santé, les *Pâtes d'Edwards* de Bristol réaliseront vos vœux. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens.

—Succès d'une mort menaçante.—Parmi les maladies causées par les médicaments minéraux, les maladies mécurielles sont les plus terribles. Elles mangent quelquefois les chairs. Un des cas les plus effrayants de cette espèce que l'on ait signalés, est celui d'un nommé Hassett qui signalait la *Commissaire de Buffalo* et quelques journaux il y a quelques années. Cet homme était mort, mais il fut retrouvé de trois semaines de la *Sarsaparille de Bristol*. Il était à l'état de squelette, ses chairs étaient disparues, il n'avait que les os et la peau. Deux semaines d'usage de ce précieux antidote le releva de son lit sur ses deux pieds. C'était une véritable résurrection. Les ulcères disparurent et ne revinrent plus; la vigueur et la santé revinrent. Ce sont là des faits attestés, connus au public et lors de la découverte. Pour toutes les maladies mécurielles ou dérivées, la *Sarsaparille de Bristol* est un remède sûr et infaillible.

A vendre par tous les Pharmaciens.

—Succès d'une mort menaçante.—Parmi les maladies causées par les médicaments minéraux, les maladies mécurielles sont les plus terribles. Elles mangent quelquefois les chairs. Un des cas les plus effrayants de cette espèce que l'on ait signalés, est celui d'un nommé Hassett qui signalait la *Commissaire de Buffalo* et quelques journaux il y a quelques années. Cet homme était mort, mais il fut retrouvé de trois semaines de la *Sarsaparille de Bristol*. Il était à l'état de squelette, ses chairs étaient disparues, il n'avait que les os et la peau. Deux semaines d'usage de ce précieux antidote le releva de son lit sur ses deux pieds. C'était une véritable résurrection. Les ulcères disparurent et ne revinrent plus; la vigueur et la santé revinrent. Ce sont là des faits attestés, connus au public et lors de la découverte. Pour toutes les maladies mécurielles ou dérivées, la *Sarsaparille de Bristol* est un remède sûr et infaillible.

A vendre par tous les Pharmaciens.

—Succès d'une mort menaçante.—Parmi les maladies causées par les médicaments minéraux, les maladies mécurielles sont les plus terribles. Elles mangent quelquefois les chairs. Un des cas les plus effrayants de cette espèce que l'on ait signalés, est celui d'un nommé Hassett qui signalait la *Commissaire de Buffalo* et quelques journaux il y a quelques années. Cet homme était mort, mais il fut retrouvé de trois semaines de la *Sarsaparille de Bristol*. Il était à l'état de squelette, ses chairs étaient disparues, il n'avait que les os et la peau. Deux semaines d'usage de ce précieux antidote le releva de son lit sur ses deux pieds. C'était une véritable résurrection. Les ulcères disparurent et ne revinrent plus; la vigueur et la santé revinrent. Ce sont là des faits attestés, connus au public et lors de la découverte. Pour toutes les maladies mécurielles ou dérivées, la *Sarsaparille de Bristol* est un remède sûr et infaillible.

A vendre par tous les Pharmaciens.

—Succès d'une mort menaçante.—Parmi les maladies causées par les médicaments minéraux, les maladies mécurielles sont les plus terribles. Elles mangent quelquefois les chairs. Un des cas les plus effrayants de cette espèce que l'on ait signalés, est celui d'un nommé Hassett qui signalait la *Commissaire de Buffalo* et quelques journaux il y a quelques années. Cet homme était mort, mais il fut retrouvé de trois semaines de la *Sarsaparille de Bristol*. Il était à l'état de squelette, ses chairs étaient disparues, il n'avait que les os et la peau. Deux semaines d'usage de ce précieux antidote le

IA AS SPECIAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20, CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL.....£2,500,000 Sterling.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

BONUS.—Les personnes qui s'assurent avant le 31 Décembre prochain, et qui appartiennent à la classe de celles assurées avec participation aux profits et payant la prime annuelle, auront part à la prochaine division des profits. Le Bonus—il y a toute raison de le croire,—sera considérable, vu le soin tout particulier qu'on a apporté récemment dans le choix des personnes qui se sont présentées pour être assurées, et vu aussi que la mortalité a été bien au-dessous de ce qu'on s'attendait qu'elle serait; l'économie apportée à l'administration des affaires de la Compagnie n'a pas peu contribué aussi à produire ce résultat. Quatre-vingt pour cent des profits seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits. Toutes les réclamations

En vertu d'un Acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de tout saisis.

DÉPARTEMENT DU FEU.

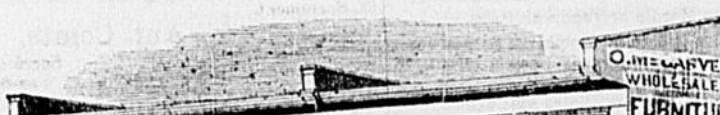
L'un des caractères particuliers de la Compagnie, c'est qu'elle a pourvu à une classification équitable, et qu'en toute occasion elle ne demande qu'une prime proportionnée aux risques encourus.

Les succès qui a couronné les opérations de la Compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les Directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie. Ils ont en mesure d'offrir maintenant au public canadien **PARFAITE SÉCURITÉ**, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Ajustement immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant toute une haute position commerciale, jureront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et habilité aux affaires.

FREDERICK COLE, Secrétaire.
MORLAND, WATSON & C^{ie}, Agents Généraux pour le Canada.
OFFICE :—385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.
Surintendant—H. MUNRO, Montréal. | *Inspecteur des Agences*—T. C. LIVINGSTON,
A. P., Haut-Canada.
Département Français—G. O. DELORME et A. T. TELLIER.

bm-144



WAREHOUSE 5

COTTAGE CHAMBER FURNITURE.

O. MCCARVEY & CO.

TRES-RECENT.

La **RAID** qu'on attend depuis si longtemps doit être faite AUJOURD'HUI, et le point d'attaque est le

MAGASIN DE MEUBLES DE M^CGARVEY,
Nos. 7, 9 et 11, Rue St. Joseph,

Où se trouve le DEPOT le plus considérable de MEUBLES de toutes espèces pour rencontrer les demandes de tous durant les FÊTES prochaines, particulièrement des CANAPÉS, des CHAISES, SÏDEBOARDS, TABLES À DINER, WHATNOTS, CHAISES UNIES et de GOÛT pour Enfants; qu'est-ce qui est si convenable pour imprégner de Noël et de Jour de l'An qu'un père, un frère ou un ami puisse donner à sa famille qu'un Set de Chambre ou même un Canapé neuf ou un Set de Chaises assorties, avec un billet ainsi conçu: Veuillez faire place à ces Meubles en mettant les vœux à la porte s'il n'y a pas d'autre place pour les leurs. Car après tout c'est de la chose à demi que d'avoir un bon Plac, des Gravares, des Rideaux, des Tapis, etc., et de n'avoir pas une Table de Centre pour mettre les Albums et les autres Présentas qui feront invasion lors des Fêtes prochaines, des Canapés ou des Chaises et d'autres Meubles indispensables: car lorsque les Messieurs puissent avoir des Chapeaux qui ne sont pas dans les dernières modes comme doivent l'être ceux des Dames, peu sont disposés à ne pas entrer dans les maisons où ils font des visites, comme ils auront beaucoup de visites à faire, ils préféreront se dispenser de la table de rafraîchissements plutôt que du luxe d'un siège confortable, d'une Chaise neuve ou d'un Canapé neuf.

La Vente à bon marché des Articles ci-haut mentionnés commencera AUJOURD'HUI, le 18 DÉCEMBRE. Les Effets seront marqués, et il n'y aura qu'un prix

18 décembre.

10

Nouveau Magasin, Nouveautés !
ENSEIGNE DU PAVILLON FRANÇAIS,
No. 3, RUE ST. LAURENT,
Près la Rue Craig.

Nouveautés !
AU

M. SAMUEL CHAREST s'empresse de remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il lui ont accordé depuis qu'il a ouvert son Magasin, à cause pour leur annoncer qu'il a actuellement en mains le plus bel Assortiment de

Marchandises nouvelles pour l'Automne,

qu'il continuera à vendre comme par le passé au PLUS BAS PRIX. Nous conseillons au public d'aller lui rendre une visite avant de faire ses emplettes d'automne.

12 Un SEUL PRIX sera fait.

Un Tailleur et une Modiste sont attachés à l'Établissement.

SAMUEL CHAREST.

29 sept. 131

GRANDE REDUCTION

sur les

NO. 210, RUE NOTRE-DAME,

Près la Rue St. Gabriel,

L'Enseigne du Pavillon Rouge.

GIRARD & FRERE ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir un magnifique Assortiment de MARCHANDISES de FANTAISIE et autres pour l'Été, telles que :

Soutiens grande variété,

Mousselines,
Châlis,
Bareges,
Rubans,
Gants de Kid,
De première qualité et bien choisis.

Draps légers pour Habits

Patrons de Vestes,
Ettoiles à Pantalons, etc., etc.,
dans le dernier goût et à bon marché. Aussi
une très grande quantité de Marchandises, à
achetées aux enchères, qu'il offre bien au-des-
sous de leur valeur, telles que Coton jaune, treize
bons, 7d ; Shirting, 7d ; Indienne, 7d ; Draps

MACHINES à COUDRE
DE PREMIERE CLASSE,
De \$25 et au-dessus
J. D. LAWLOR,

Manufacturier pratique
des MACHINES à
COUDRE, seul Agent
autorisé pour la Vente
des Vraies Machines à
Coudre de SINGER,
à Montréal — Fil de Soie,
Coton et Toile ; Aiguil-
les, Huile, etc., à ven-
dre. — On enseigne au
Dames. — Réparations
fautes promptement.

OR et ARGENT, et BILLETS de BANQUES
AMERICAINES achetés et vendus par J. D.
LAWLOR, 65, Rue St-Sulpice, Montréal.
J. D. LAWLOR,
65, Rue St-Sulpice,
Montréal.

sorties ; aussi un bon assortiment de Tapis d'
plancher, d'escaliers, etc.
MM. Girard et Frère espèrent que vous vou-
drez leur faire connaître votre bienveillant pa-
tronage avec la certitude que vous serez satis-
fait de la manière avec laquelle vous aurez été
servi au
No. 210, rue Notre-Dame, à l'Enseigne du
Pavillon rouge.

24 mai 76

LIBRAIRIE.

Le sousigné vient de recevoir un Assortiment
très-varié de LIVRES, etc. etc., venant
directement de France. On y remarque en outre
Une riche Collection de Livres de Prières et
Veloins, Ivoire, Marquain, Cuir de Russie, etc.
Statues en Albâtre,
Cruets en Ivoire, Oirox garnies,
Chapelets montés en Argent et autres,
Coquilles pour Chapelets,

29 août

Rue Notre-Dame.
fm-95

ENSEIGNE DU MARTEAU.



FERRONNERIES ET POELES.

POELES DOUBLES, divers Patrons,
POELES DOUBLES à 2 Fourneaux,
POELES de CUISINE pour Bois
ou Charbon,
POELES de PASSAGE,
ALBANIAN,
MORNING GLORY,
NORTHERN LIGHT,

Avec un Assortiment de

FERRONNERIE,

No. 210, Rue St. Paul,
Coin de la Place Jacques-Cartier.

G. LEFAGE,

98

Extrait Fluide composé de Buchu

de Helmbold,

Pour la non-retention et l'incontinence des Urines, l'irritation, l'inflammation ou l'ulcération de la Vessie et des Pouxmons, Maladies des Glandes, de la Pierre, de la Gravelle, et toutes les Douleurs venant des Maladies de la Vessie, des Pouxmons et de l'Hydropsisie.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DK

HELMBOLD,

Pour les Faiblesses. La constitution affectée par la faiblesse organique requiert le secours de la médecine pour fortifier le système, c'est

ce quo fait invariablement L'EXTRAIT DE
UCHU DE HELMBOLD. Si on ne suit pas ce
traitement, la Consommation ou la Folie en résul-
tera nécessairement.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE
HELMBOLD,

Dans les affections particulières aux FEMMES
n'est égalé par aucune autre Préparation, par
exemple dans la Chlorose ou Retention, l'irrè-
gularité ou la Suppression entière des Evacu-
tions habituelles, la Stérilité et toutes les Mala-

—
dies auxquelles les femmes sont sujettes, on ne
pourra trouver un Remède plus efficace.

—

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE

HELMBOLD

ET LA

LOTION DE ROSE AMELIOREE

Est une application excellente dans les Maladies
d'une nature syphilitique. Des certificats du
caractère le plus respectable accompagnent
toujours les Preparations.

—

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leur maladie, mais peu avouent sa gravité.

La mort des milliers de personnes qui périssent par la CONSUMPTION est une preuve terrible de cette assertion.

Quand la constitution est affaiblie de cette manière, il faut avoir recours à un remède qui fortifie et qui donne une vigueur nouvelle au système; et c'est ce qu'on obtient par l'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD.

**L'EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD**

Guérit les Maladies dans toutes leurs phases

un peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.

Les milliers de personnes qui ont été les victimes des charlatans et qui ont payé des prix énormes pour être guéries en peu de temps, ont découvert qu'elles avaient été trompées. Avec l'aide des astringents les plus forts, le poison sèche dans le système, pour se montrer de nouveau plus tard.

EXTRAIT DE SANSFAREILLE
DE HELMOLD

Guérit la Scrofale, les Erysipèles et toutes les Affections quelconques sur la peau du visage et du corps, et purge des humeurs qui engendrent les Maladies, enrichit le sang et

EMBELLIT LA COMPLEXION

La plupart des Maladies qui affligent le genre humain proviennent de la corruption qui s'accrédite dans le sang. De toutes les découvertes faites pour purger, aucune n'a eu un effet égal à celui du COMPOSE DE SANSAPAREILLE D'HELMHOLD. Il nettoie et renouvelle le sang, distille la vigueur de la santé dans le système et chasse les Humeurs qui engendrent les Maladies. Il stimule les fonctions corporelles, chasse les désordres prenant naissance dans le sang. Un tel Remède sur lequel on pût compter était cherché depuis longtemps, et maintenant le public peut en profiter. L'espace ne manque pour donner tous les certificats qu'il peut faire voir ses bons effets, mais l'essence d'une seule bouteille démontrera au malade que ses vertus surpassent tout ce qui a été prouvé.

Deux cuillerées de l'Extrait de Sarspareil
Diète de Lishon et une bouteille vaut un ge
lon de Sirop de Sarspareille.

Ces Extraits sont préparés sur la princi
scientifique *in vacuo*, et contiennent toute
force des ingrédients. Un essai conclusif servi
de comparaison de leurs propriétés avec cell
des Extraits en usage dans le Dispensaire d
Etats-Unis.

Il s'ont été mis en usage dans l'Arm
des Etats-Unis, et sont employés dans tous l
Hôpitaux et Institutions Sanitaires, sur tout
continent, aussi bien que dans la pratique p
vée, et sont considérés comme des Remèd
précieux.

Adressez vos Lettres à la Maison de Pharmacie et de Chimie de HELMBOLD, 594, Broadway, New-York, porte voisine du Metropolitan Hôtel; ou au Dépôt Médical de HELMBOLD, South Tenth Street, Bâtisses de l'Assemblée Philadelphie.

Décrivez les symptômes dans toutes les colonnes.

Médecines en disponibilité de 7 heures A. à 8 heures P. M.

 A vendre par tous les Pharmaciens.

Prenez garde aux Contrefaçons !

DEMANDEZ LE

HELMBOLD

Et n'en prenez aucun autre.

JOHN F. HENRY & CIE.,
303, Rue St. Paul
Agents en Gros pour les Canes
an-3